Zeitschrift: Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung

Herausgeber: Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat

Band: 3 (1928)

Heft: 5

Artikel: Procès-verbal de l'Assemblée des délégués des 7 et 8 mai 1927 [...]

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-707494

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Herr Oberstlt. Lüthy nahm hierauf die Preisverteilung vor und würdigte in klaren Ausführungen den Lauf vom militärischen und skitechnischen Standpunkte aus. Er dankte allen denen, welche ihm bei der Ausübung der Funktion des Skioffiziers ihre Unterstützung angedeihen liessen und wünscht, dass diese Unterstützung auch auf seinen Nachfolger, Herrn Major Senn, Kommandant des Geb.-Inf.-Bat. 41, übertragen werden möchte.

Herr Oberstdivisionär Favre, Komandant der 4. Division, bezeichnete den Skiläufer als den Kavalleristen des Gebirges. Mut und rasche Entschlussfassung seien die Kennzeichen von Reitersmann und Skiläufer. Er dankte auch den Organisatoren und den Läufern für das heute Gebotene. Der richtige Sportsmann treibe nicht Sport um der Auszeichnungen wegen, sondern um Körper und Geist frisch und wehrfähig zu erhalten.

Zu diesem Wettlaufe waren erfreulicherweise 19 Patrouillen zum Starte angetreten. Die Spezialwaffen aus den Gebirgstruppen der 4. Division waren dabei recht gut vertreten. Es beteiligten sich: Bat. 44 und 47 mit je 4 Patrouillen, Bat. 45 mit 3, Bat. 43 mit 2 und die Bat. 41 und 42 mit je 1 Patrouille. Von den Spezialwaffen waren die Geb.-Batterien 5 und 10, Geb.-Sap.-Kp. IV/4 und die Geb.-Tg.-Kp. 14 mit je 1 Patrouille vertreten.

* * *

Bei dieser Gelegenheit möchte der Schreibende nicht unterlassen, dem zurückgetretenen Skioffizier der Geb.-Brigade 10, Hrn. Oberstlt. Lüthy, dem erfolgreichen Organisator und Gründer dieser Kurse, auch an dieser Stelle kameradschaftlichen Dank zu zollen für seine zielbewusste Arbeit. Gerne hoffen wir, dass seinem Nachfolger, Herrn Major J. Senn, dem bewährten Pionier auf dem Gebiete der ausserdienstlichen Tätigkeit, der nämliche flotte Erfolg beschieden sein werde. Wir entbieten ihm hiezu ein kameradschaftliches Glückauf für 1929er Kurs! -ck-

PROCÈS-VERBAL

de l'Assemblée des délégués des 7 et 8 mai 1927, à la Salle du Grand Conseil, Hôtel-de-Ville, à Genève.

Ordre du jour:

1° Admission et radiation de sections.
2° Propositions des groupements et sections.
3° Propositions du comité central.
4° Procès-verbal de l'assemblée des délégués de 1926.
5° Création d'un service de placement.
6° Gestion du comité central et rapport sur l'exercice 1926.
7° Approbation des comptes de 1926 et rapport des vérificateurs.
8° Budget pour 1928.
9° Nomination d'une 3ème section de revision.
10° Divers.
11° Discussion générale.

Débats.

Le président central, adj.-s.-off. Möckli, ouvre la séance samedi, le 7 mai, à 15 h. par le discours ci-après:

Mon Colonel comandant de corps,
Messieurs les officiers et les représentants des autorités du canton et de la ville de Genève,
Chers camarades sous-officiers,

Je vous salue au nom du comité central de l'association suisse de sous-officiers et vous souhaite cordialement la bienvenue. Il m'est particulièrement agréable de pouvoir vous saluer, Messieurs les officiers qui vous trouvez parmis nous. Nous sommes heureux de l'intérêt avec lequel vous suivez ce qui se passe au sein de notre association. Cet intérêt nous honore et nous encourage.

Je salue aussi avec beaucoup de plaisir Messieurs les représentants des autorités du canton et de la ville de Genève, dont la présence est un témoignage de sympathie pour les efforts de notre association, qui tendent à maintenir forte et saine notre armée, fidèle gardienne de notre chère patrie.

Mon salut va non moins cordialement à vous tous, chers camarades sous-officiers. En confiant à la section de Genève l'organisation de cette assemblée, le comité central était conscient des exigences qu'il imposait notamment aux sections de la Suisse orientale. Mais nous savions d'avance que notre désir d'honorer ainsi une section romande qui s'acquitte si bien de ses devoirs serait partout compris et approuvé. La preuve nous en est donnée par la forte participation des régions même les plus reculées du pays. Nos assemblées de délégués ont pour but de passer en revue l'activité de notre association au cours de l'année écoulée et de fixer dans la mesure du besoin le nouveau programme de travail. Elles ont aussi un autre but, non moins important, celui de réunir les représentants de nos sections chaque fois dans une autre partie du pays, de les mettre au contact d'autres individus et d'autres moeurs, afin que s'imprime en eux cette réalité qu'en dépit des différences de tempérament et d'opinion, de moeurs et coutumes, nous sommes tous fils de notre mère Helvétie. Notre amour de la patrie et nos sentiments peuvent s'exprimer différemment, le but commun restera toujours le même: conserver notre patrie libre et indépendante et la défendre l'arme à la main, s'il le faut.

On serait tenté de voir une certaine incompatibilité dans le fait que notre association se réunit à Genève, notre association dont le but est de favoriser le maintien et le développement de l'armée, alors que la magnifique cité dont nous jouissons de l'hospitalité est le centre même des débats sur le désarmement général et sur les moyens d'empêcher toute nouvelle guerre. Mais cette contradiction n'est qu'apparente, car notre armée n'est pas faite pour l'offensive, elle n'est que l'instrument nécessaire au peuple pour assurer le maintien de l'ordre à l'intérieur et pour défendre le pays contre une agression éventuelle du dehors. L'idée du désarmement, si noble et belle qu'elle soit, ne pourra vraisemblablement se réaliser que jusqu'à un certain degré, chaque peuple soucieux de son existence — et lequel ne le serait pas? — voulant et devant s'assurer le moyen de défendre au besoin son honneur national. L'homme a pour se défendre ses poings, l'Etat son armée.

L'idée de la Société des Nations et du désarmement et celle que nous défendons sont donc parfaitement conciliables. Nous avons non seulement le droit mais le devoir de nous entremettre en faveur du maintien et du développement de l'armée. Notre qualité de sous-oficiers nous désigne tout spécialement pour y contribuer. Ne craignons pas d'afficher nos convictions et de révéler notre activité. Notre rapport de gestion montre qu'au cours de l'année écoulée l'association suisse de sous-officiers n'est pas restée inactive. Mais elle doit encore se développer. A mon avis, le comité central n'aura pas rempli son devoir si non mandat expirant en 1930 s'écoule sans qu'il puisse constater qu'un sérieux progrès a été réalisé.

Camarades, vous trouverez à la fin de notre rapport annuel une récapitulation des effectifs des sections et de leurs travaux. Vous remarquerez qu'un nombre relativement élevé de sections n'ont même pas encore réussi à présenter leur rapport annuel dans le délai voulu. On peut, hélas! s'appeler sous-officier sans être sous-officier. S'appelle sous-officier celui qui porte des insignes sur la manche et, au col, une bordure d'or ou d'argent. Mais est réellement sous-officier celui qui au service comme hors service se comporte comme tel, montrant ainsi qu'il a conscience de son grade et qu'il le mérite. Or, celui qui ayant la direction d'une société de sous-officiers ne parvient pas à remplir une simple obligation, montre qu'il n'a pas la compréhension voulue et que l'esprit de camaraderie et la volonté nécessaires à tout supérieur digne de ce nom lui font défaut.

Je sais que la plupart d'entre vous n'ont pas besoin d'entendre ces choses, bon nombre de ceux que visent mes paroles n'étant sans doute, cette fois encore, pas venus assister à notre assemblée. Je ne dis pas moins franchement ce que j'en pense, mes camarades du comité central espérant avec moi que mes paroles atteindront d'une manière ou d'une autre ceux auxquels elles sont destinées et qu'elles n'auront pas été vaines. Si nous voulons que notre association gagne en influence, il ne suffit pas de la bonne volonté des dirigeants de plusieurs groupements et sections. Il faut que cette bonne volonté soit acquise sur toute la ligne afin que nous formions un tout uni et fort. Alors seulement notre association sera estimée et sa voix sera écoutée comme nous désirons qu'elle le soit.

Le fait que 12 sections sur les 16 qui ont présenté tardivement leur rapport annuel sont des sections isolées tandis que les autres appartiennent à des groupements régionaux n'a rien de bien étonnant. C'est la conséquence naturelle de l'organisation. C'est aussi un indice qui milite en faveur du groupement de toutes les sections. La direction du groupement régional est en contact immédiat avec les sections et peut de diverses manières les encourager au travail. Aussi le comité central s'efforce-t-il de créer de nouveaux groupements partout où le besoin s'en fait sentir. Ce système d'organisation reste encore à introduire dans la partie sud de l'arrondissement de la 2ème

division avec Fribourg comme centre et dans la région de la 6ème division comprise entre le Rhin de Coire au lac de Constance, jusqu'au lac de Zurich à l'ouest. Toutes les sections situées en dehors de ces deux régions ont, à quelques rares exceptions près, la possibilité de s'affilier aux groupements déjà existants. Nous comptons qu'elles le feront dans le courant de cette année encore et prions leurs représentants à cette assemblée d'y pourvoir. Après cela nous pourrons modifier l'art. 22 de nos statuts centraux, car il ne s'appliquera plus aux conditions nouvelles. Dès ce moment en effet, le comité central pourra être composé de représentants des groupements régionaux au lieu de représentants des divisions.

Chers camarades, faites tout votre possible pour que sur ce point aussi l'idée du comité central puisse se réaliser; attachez-vous à aplanir les difficultés qui pourraient encore subsister et sachez subordonner les intérêts particuliers à ceux prédominants de la cause commune. Vous aurez ainsi contribué à l'accomplissement d'une étape importante dans l'histoire de notre association, qui gagnera en force et pourra mieux encore se vouer au développement hors service du corps des sous-officiers. Nous pourrons alors espérer qu'un jour prochain viendra où nous serons en droit de proclamer hautement notre maxime:

«Sois solide au poste, fidèle à son devoir, arme sa vigilance.»

Composition du bureau:

Rédacteur du procès-verbal: adj.-s.-off. Weisshaupt Ernest, membre du comité central;

Traducteurs: allemand-français: adj.-s.-off. Muller Walter, Genève,
français-allemand: sergt.-major Meyer Robert, membre du comité central;

Scrutateurs: sergt. Gfeller Arnold, Coire, sergt.-maj. Collomb R., Yverdon, sergt.-maj. Schleuniger K., Zurzach.

Lecture est donnée d'une lettre par laquelle notre président d'honneur, sergt.-major Thomas Brändle s'excuse de ne pouvoir participer à l'assemblée, ses obligations professionnelles réclament sa présence ailleurs.

Le président central souhaite la bienvenue à nos membres d'honneur sergent Schaetz Charles, de Neuchâtel, et sergent Zimmermann Mathias, de Bienne.

L'assemblée approuve l'envoi des télégrammes suivantes:

« A M. le Conseiller fédéral Scheurer,
Chef du Département militaire, Berne.

L'assemblée des délégués de l'association suisse de sous-officiers siégeant à Genève vous présente l'expression de ses sentiments patriotiques. Le corps des sous-officiers suisses continuera de contribuer à son développement hors service et au bien de l'armée.

Comité central.»

« A l'Association suisse des artilleurs,
Salle du Grand Conseil, Lucerne.

De Genève l'assemblée des délégués de l'association suisse de sous-officiers adresse aux artilleurs suisses ses salutations patriotiques, étant convaincue qu'une collaboration toujour plus étroite entre les organisations militaires ne pourra être qu'utile à l'armée.

Comité central.»

La présence de 124 délégués est contrôlée. La majorité absolue est donc de 63.

1. Admission et radiation de sections.

Deux nouvelles sections ont été admises par le comité central dans notre association:

Mümliswil (groupement cantonal soleurois)
Lyss-Aarberg (groupement cantonal bernois).

Ces admissions sont tacitement ratifiées par l'assemblée.

La section de Küssnacht a/Rigi n'ayant plus donné aucun signe de vie est radiée, de même que la société de sous-officiers du service des automobiles, qui s'est dissoute.

Le commandant de corps Sarrasin entre à ce moment et est salué par le président.

2. Propositions des groupements et sections.

a) Le groupement argovien demande que l'assemblée des délégués décide si la nomination du sergent-major Binkert par l'assemblée de Coire est conforme aux dispositions de l'art. 22 des statuts centraux.

Wirz (Baden) fait valoir à l'appui de cette proposition que la section d'Einsiedeln, dont Binkert est membre, est dans le rayon de la 5ème division et non pas de la 4ème. Il se réfère aux statuts qui prévoient un représentant par division et constate que la proposition de son groupement n'est nullement dirigée contre la personne de Binkert mais a uniquement pour but de mettre les choses au point en vue du prochain renouvellement du comité qui devra s'effectuer en conformité de l'art. 22 des statuts.

Weisshaupt, exprimant l'avis du comité central, constate que la nomination de Binkert s'est opérée régulièrement, comme pour les autres membres du comité central. Il a été nommé à la majorité des voix pour la période courante sans qu'une objection ait été soulevée de la part des sections appartenant à la 4ème division. L'art. 22 de nos statuts centraux ne s'applique plus aux nouvelles conditions créées par les changements survenus dans la répartition territoriale des troupes. On ne s'est néanmoins pas écarté de l'esprit de cet article dont le but est d'assurer la représentation des différentes parties du pays au comité central. Le groupement argovien et celui de la Suisse centrale étant tous deux dans l'arrondissement de la 4ème division, ils ont l'un comme l'autre le droit de présenter un candidat. En marquant sa confiance à Binkert le groupement de la Suisse centrale a donc usé d'un droit que ni le comité central ni l'assemblée des délégués ne pouvaient contester. Par conséquent, le comité central estime que la nomination de Binkert s'est opérée régulièrement et qu'il n'y a pas lieu de modifier quoi que ce soit au status quo actuel.

Bollmann (St-Gall) appuie la proposition du groupement argovien, exigeant l'observation stricte des statuts.

Baumgartner (group. Suisse centrale) partage entièrement le point de vue du comité central. Il lui apparaîtrait désirable que le groupement argovien retirât sa proposition.

Leutert (Winterthour) estime que l'échec subi à Coire par l'ancien représentant du groupement argovien est dû à l'attitude des délégués de ce groupement. Il se rallie à l'opinion du comité central. On entend encore Meyer (Neuchâtel, Marty (Berne), Gygi (La Chaux-de-Fonds) et Kieser (Aarau) puis l'assemblée se prononce dans sa grande majorité en faveur de la solution du comité central. La proposition du groupement argovien recueille 12 voix.

b) La section de Montreux propose de fixer à l'hiver 1927/28 le concours fédéral de skis au lieu de 1928/29.

Peltier (Montreux) fait remarquer que les conditions atmosphériques pourraient empêcher d'organiser ce concours en 1928/29 et qu'il ne serait dès lors plus possible de l'effectuer dans la période de concours actuelle.

Etienne appuie au nom du comité central la demande de Montreux et invite les sections à participer de leur mieux à ce concours. La proposition est adoptée à l'unanimité.

c) La section d'Untertoggenburg propose de modifier comme suit l'art. 30 du règlement organique: « Un crédit annuel de fr. 1000.— est mis à la disposition du comité central pour imprévus » (ce crédit était jusqu'ici de fr. 500.—).

Cette proposition est acceptée sans discussion à l'unanimité.

d) Section de Zurich, aller Waffen, propose de modifier l'art. 9 du règlement pour le tir au fusil et au pistolet en ce qui concerne l'effectif de concours.

Fischer, président actuel de cette section, constate que le nouveau comité n'est pas d'accord avec cette proposition présentée sous l'ancien régime. N'ayant pu formuler à temps une contre-proposition, il retire celle qui figure à l'ordre du jour.

e) Section de Zurich: « Les membres honoraires, vétérans et membres libres des sections de l'Association suisse de sous-officiers sont exonérés de toutes prestations envers l'association. »

Bosshard (Zurich) justifie cette proposition. Elle vise spécialement les grandes et anciennes sections, auxquelles ces prestations causent chaque année une grosse dépense.

Bolliger, caissier central, se prononce pour le rejet, exprimant ainsi l'avis du comité central. Il a examiné les états des membres de 12 sections et constaté que ces quelques sections comptent à elles seules 397 membres susceptibles d'être libérés des contributions. Or, ces anciens membres prennent encore dans toutes les sections une part active aux concours pour lesquels l'association accorde des bonifications, à quoi vient encore s'ajouter l'assurance.

Leutert (Winterthour): Nous ne connaissons dans notre association qu'une catégorie de membres. L'exonération des prestations envers la caisse centrale pourrait être à bon droit mal interprétée par nos membres libres et honoraires.

Studer (Soleure) se déclare en sa qualité de reviseur adversaire de la proposition de Zurich.

Président: La question est simple. Si nous voulons que notre association soit active, la proposition de Zurich doit être repoussée. Son acceptation causerait à la caisse centrale un préjudice pécuniaire de fr. 2000.— par an environ.

La proposition est écartée à l'unanimité.

f) Groupement cantonal bernois et section de Montreux: «Les sections qui s'occupent des cours d'instruction militaire préparatoire avec armes peuvent dès 1925 revendiquer pour le personnel de direction et d'instruction les mêmes distinctions que celles dont on bénéficie dans les

cours de Jungwehr, à condition a) que les cours soient organisés et menés à exécution par les sections elles-mêmes, b) que le comité central soit informé à temps de l'organisation de ces cours et qu'il ait le droit d'inspection, c) que les décomptes et les rapports soient transmis en double au comité central. »

Peltier (Montreux) expose que la section de Montreux et les sections bernoises sont soumises aux conditions imposées dans leurs cantons par les comités cantonaux pour l'instruction militaire préparatoire avec armes et ne peuvent dès lors organiser des cours spéciaux de Jungwehr. Les cours donnés dans ces cantons ne diffèrent toutefois de ceux de la Jungwehr que par le nom et le travail fourni par les sous-officiers qui y participent est le même.

Marti (Berne) appuie les paroles de son collègue de Montreux. Le rapport annuel, dit-il, montre que l'instruction militaire préparatoire est partagée en deux camps. Tandis qu'en Suisse orientale et en Suisse centrale c'est la Jungwehr qui prédomine, on continue dans le canton de Berne et dans une partie de la Suisse romande à organiser ces cours sous le nom d'instruction militaire préparatoire avec armes. La bonne volonté des sections de sous-officiers intéressées ne saurait être mise en cause, celles-ci étant liées aux conditions générales imposées par les comités cantonaux.

Le président central, s'exprimant au nom du comité central et en sa qualité de directeur central de la Jungwehr, relève que le vœu de la section de Montreux est déjà ancien. Cette section a tenté cette année d'obtenir l'autorisation d'organiser des cours de Jungwehr, mais sa demande a été écartée par le Service de l'Infanterie. La situation est la même dans le canton de Berne. L'équité exige dès lors que l'on fasse droit à la demande collective qui fait l'objet de ce débat.

Kieser (Aarau, ancien dirigeant de la Jungwehr) a eu l'occasion de voir une section vaudoise au travail et a pu ainsi se rendre compte que le programme exécuté était le même que dans la Jungwehr. Il recommande l'acceptation de la proposition.

Celle-ci est admise à l'unanimité.

3. Propositions du Comité central.

a) L'article 8, premier alinéa des « Bases fondamentales pour les Journées suisses de sous-officier » est à compléter comme suit: « Le comité central peut accorder des points de bonification aux sections qui n'ont pu être classées, après avoir entendu les experts et les comités des sections intéressées. »

Weisshaupt, membre du comité central: En formulant cette proposition, le comité central a voulu donner une preuve concrète de son désir d'encourager les sections dans tous les cas où il en voit la possibilité. Il veut ainsi tenir compte des efforts des sections qui, sans qu'il y ait faute de la part de leurs comités, ne parviennent pas à atteindre le chiffre de participation prévu pour les concours.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

b) L'art. 28, avant-dernier alinéa des statuts centraux est à compléter comme suit: « Si ces sections veulent participer aux concours pendant cette même année, elles doivent verser la moitié des contributions annuelles et la totalité des primes d'assurance. » (à suivre).

Malentendus.

A plusieurs reprises nous avons reçu de sections romandes des articles ou des communiqués le samedi soir qui précède la parution du numéro du Soldat Suisse.

On a cru alors être en ordre avec l'avis paru presque régulièrement dans notre organe et qui prescrit que toutes les communications concernent la rédaction suisse-française doivent parvenir au plus tard le samedi en effet avant l'impression! Entendons-nous!

A ce moment les manuscrits doivent être à Zurich! Si on les envoie à Genève il faut les réexpédier de suite et notre éditeur ne les reçoit que le lundi; c'est trop tard! Pour imprimer un journal, c'est très compliqué et très long!

Nos amis nous croiront (nous parlons pour ceux qui ne sont pas au courant de la partie, et c'est la majorité!) quand on leur dira que plusieurs jours sont nécessaires pour mener à chef notre travail! Surtout quand il faut s'occuper des illustrations!

Notre journal ne ressemble pas à un quotidien ou tout est organisé pour une pacution régulière de chaque matin ou de chaque soir. Que les sections romandes et leurs dévoués correspondants prennent bonne note de cet avis pour éviter à l'avenir tous malentendus. Qu'ils envoient assez tôt leur copie au rédacteur français pour que celui-ci ait le temps matériel nécessaire de l'expédier à l'imprimerie pour le samedi.

Si les envois parviennent le jeudi à Genève, par exemple, les sections peuvent être assurées que leurs communiqués passeront dans le numéro suivant.

Nous avons dû souvent refuser de la copie pour « arrivée tardive ». Les expéditeurs voudront bien ne s'en point formaliser! Ils comprendront notre embarras! Ce matin encore nous avons reçu en retour un article de Zurich. La prose de nos camarades de Nyon est restée en souffrance pour la raison suivante:

Notre ami, le président de cette section a envoyé directement à la rédaction de Zurich un communiqué concernant les concours de skis à St-Cergues, du 12 février. La lettre, partie de Beguins le 4 février n'est arrivée que le 6 à l'imprimerie. C'était trop tard pour notre dernier numéro, et on m'a renvoyé à Genève le tout. Or comme notre prochain tirage est pour le 16, ce sera trop tard cette fois pour annoncer les courses! Alors! !

En envoyant vos notes, faites un petit calcul, chers amis des sections, et voyez vous-mêmes si elles peuvent passer à temps dans notre organe. Car il ne faudrait pas croire qu'on oublie ceux-ci pour favoriser ceux-là! Jci nous songeons encore au camarade de la Chaux-de-Fonds qui récemment nous expédiar par lettre-exprésse un petit communiqué le samedi soir.Hélas! Cu fut de nouveau trop tard en dépit de la surtaxe payée!

Faites donc tous un sérieux effort et que vos envois parviennent à Genève à la rédaction romande le jeudi soir au plus tard de la semaine qui précède la parution du journal. Merci d'avance. D.

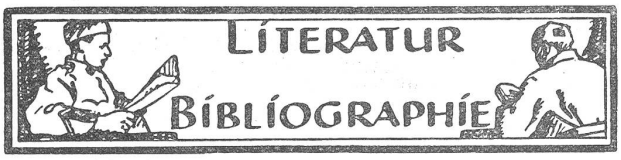

Soeben erschien die inhaltsreiche Februarnummer der **Schweiz. Aero-Revue,** A.-G. Aero-Revue, Zürich. Der Chef des Eidg. Luftamtes, Direktor Isler, entwirft ein « Entwicklungsprogramm » und spricht sich darin für die möglichste Konzentration aller Kräfte auf die Förderung der bestehenden Hauptlinien aus. Anschliessend folgen die interessanten kritischen Auslassungen von Röder über die « Wirtschaftlichkeit des Luftverkehrs », wobei besonders deutsche Verhältnisse beleuchtet werden. Aus dem fernen Südamerika sendet uns Oberlt. Vacano seine spannenden Erlebnisse als Militärflieger über den weglosen und zerklüfteten Landstrichen Boliviens. Endlich berichtet Dr. Dietschi, Basel, über eine prächtig verlaufene Ballonfahrt der « Helvetia ».

Unter den Illustrationen ragt besonders das viermotorige Grossflugboot Dornier-Superwal hervor, das in zwei Stunden von Friedrichshafen aus Genua erreichte und das in den Dienst der Linie Genua-Rom-Neapel-Palermo gestellt werden wird.

Jahresberichte 1927. — Rapports annuels.

14. Februar 53. Delémont avec liste des membres
15. » 54. Bremgarten mit Mitglieder-Verzeichnis
55. Fricktal mit Mitglieder-Verzeichnis
56. Suhrental mit Mitglieder-Verzeichnis
57. Aargauischer Verband
19. » 58. Groupement Neuchâtelois
24. » Zürich, U.-O.-V., mit Mitglieder-Verzeichnis

Der Zentralausschuss.